



Rapport des juges principaux

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa		
Date	Jeudi 11 juin 2020	Heure de départ	16 h10	
Conditions météorologiques	Courses 1 à 10 : Dégagé (Temp : 22 deg. C) 30 km/h (ouest)			
État de la piste	Courses 1 à 10 : Rapide (Variante 0 secs)			
Nombre de courses	10	Courses de qualification	Nombre total d'inscriptions	86/98
Paris mutuels	\$262,306			
Contact Vétérinaire	Réunion de paddock	Réunion d'entretien de piste	Visite de l'enquêteur	Rapport du juge principal sortant

Juge principal Weber, Michael	Juge associé Coles, Sharla	Juge associé McCoag, Neil (CAR)
---	--------------------------------------	---

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes et/ou suspensions, objections et/ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)....

Courses :

- Heure de départ retardée jusqu'à 16h10 à la demande de l'association.
 - Marie-Claude Auger dispensée d'une conduite.
1. BETTER THAN MEN no. 1 a subi un bris d'équipement (martingale) après le repère de $\frac{3}{4}$ mile et a fini avec un équipement brisé. Rien à signaler.
 2. Rien à signaler.
 3. Revision du bris du no. 3 STORMONT MUFFIN (Ryan Guy) avant le départ, no. 3 était à l'intérieur du repère de départ. Rien à signaler.
 4. Rien à signaler.
 5. Enquête et objection du conducteur, no. 9 EMOTIONS DURABLES (Tyler Jones), qui a terminé 6e contre le no. 4 STPATYSDAY (Pascal Berube) qui a terminé 4e; M. Jones a déclaré qu'après le départ, le no. 4 a accroché ses roues, ce qui a causé un bris de son cheval, ce qui n'a pas été soutenu par la vidéo, objection rejetée.

Vidéo : <https://youtu.be/ZOcUUtx7vSw>

Course révisée avant le repère de $\frac{3}{4}$ mile et où le no. 8 LESTENPERCENT (Paul

Lafromboise) a foncé dans le no. 2 GOLDEN DYNAMITE (Guy Gagnon) causant un bris du no. (classé avec interférence) et brisant la roue sulky droite du no. 8 en raison du contact; no. 8 s'est arrêté et n'a pas fini la course. Paul Lafromboise a été trouvé coupable d'infraction à la règle de la CAJO 22.05.01(a) (foncer sur un autre cheval) et a reçu une suspension de conduire pour trois jours (du 14 au 16 juin) (SB 1020135).

Rien à signaler.

6. Rien à signaler.
7. Révision du bris du no. SHINE A LIGHT (Jacques Beaudoin) qui a terminé 5e avant le repère de ¼ mile; le no. 3 s'est déséquilibré, est passé à l'intérieur des pylônes; aucune infraction des règles de rupture. ITS PLAYOFF TIME (Emil Toth) no. 9 a terminé distancé et a été examiné par le vétérinaire officiel de la CAGO après la course (asymptomatique), le no.9 se qualifie pour son rendement (l'entraîneur en a été avisé). Rien à signaler.
8. NATIVE TOWN (Pascal Berube) no. 1 a subi un bris d'équipement (bretelle) avant le repère de ½ mile, s'est arrêté et n'a pas terminé la course. Le conducteur du no. 4 BLACKJACK BEAUSOLEIL, Eric Beausoleil, a été trouvé coupable de l'infraction à la règle de la CAGO 22.03 (j)(vii) (ne pas avoir réussi de se mettre en position derrière la barrière de départ, et rester en position derrière la barrière) et s'est vu imposer une amende de 100 \$ (la décision sera rédigée demain). Rien à signaler.
9. Bris révisé du no. 5 FIERCE MAGIC (Pascal Berube) qui a terminé 2e, avant et après le départ; aucune infraction des règles de rupture. Rien à signaler.
10. Rien à signaler.

Réclamations : Aucune